

Élection municipale partielle intégrale

Modificatif au communiqué précédent



Élection municipale partielle intégrale

Une élection municipale partielle intégrale doit avoir lieu sur la commune de Barcelonne-du-Gers **les dimanches 23 juin et 30 juin 2019**, suite au décès de Jacques Gaiotti, maire de Barcelonne-du-Gers, et dans la mesure où le conseil municipal est incomplet.

Les électeurs de la commune de Barcelonne-du-Gers sont convoqués, par arrêté préfectoral du 25 avril 2019 modifié le 20 mai 2019, pour **élire les QUINZE conseillers municipaux uniquement**.

En effet, conformément à la jurisprudence du Conseil d'État du 13 janvier 2017, les conseillers communautaires seront élus par le conseil municipal après l'élection municipale.

Pour retrouver le premier communiqué, [CLIC ICI](#).